



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

logiciels

Question écrite n° 26186

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer de lui indiquer le coût représenté par l'achat de logiciels informatiques pour la SNCF, pour les années 2001 et 2002. Il souhaite également savoir quelles mesures ont été prises pour favoriser l'utilisation de logiciels libres, tels que Linux, à la SNCF.

Texte de la réponse

L'achat de logiciels informatiques, la maintenance logicielle et les prestations associées (paramétrages et formation) représentent pour la SNCF un coût de 11,7 millions d'euros pour l'année 2001 et 13 millions d'euros pour l'année 2002. Après une réflexion engagée en 2002 dans le cadre de son « schéma directeur technique », la SNCF a validé le recours aux logiciels libres. Elle utilise déjà des technologies informatiques libres pour certains logiciels d'infrastructures et envisage d'élargir cette utilisation dans le domaine de la bureautique.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26186

Rubrique : Informatique

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2003, page 7764

Réponse publiée le : 20 janvier 2004, page 506